

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_153 : ENVIRONNEMENT / REPRISE DES JOURNAUX**

### **PAPIERS MAGAZINES - JRM (PAPREC SUD OUEST 46)**

#### **Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU**

Dans le cadre juridique défini sous la forme d'une entente, la CABA a confié le tri du Recyclable Sec Hors Verre (emballages, papiers...) au SYDED du Lot. A ce titre, le SYDED et ses collectivités partenaires extérieures ont lancé une consultation commune pour la reprise des matériaux produits et traités sur les centres de tri du SYDED, à Saint-Jean-Lagineste (46) ainsi que sur le centre de tri de Marcillac- Saint-Quentin (24) et sur le centre de pré- tri d'Aurillac.

La filière de reprise des Journaux – Revues – Magazines (JRM) issus du tri de la collecte sélective s'engage à reprendre ou à faire reprendre par ses repreneurs désignés l'intégralité des JRM conformément aux standards par matériau tels que désignés dans la convention en annexe. Ces matériaux sont ceux décrits dans le cadre du contrat pour l'action et la performance barème G passé entre la Collectivité et CITEO.

Les consultations menées par le SYDED amènent à présent la CABA à signer des contrats de reprise pour ses matériaux. L'objet de la délibération porte sur le contrat de reprise des JRM issu de la collecte sélective.

Le contrat de reprise est établi avec PAPREC SUD OUEST 46 pour une durée de 2 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Le détail du contrat est joint en annexe à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du contrat de reprise des Journaux – Revues – Magazines (JRM) issus du tri de la collecte sélective, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur Président ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.